AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RM-7

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Élodie Freund, greffière par intérim de la Ville, de ce qui suit :

QUE, lors d'une séance du conseil municipal de la Ville de La Pocatière tenue le 1^{er} octobre 2025, ledit conseil a adopté le règlement numéro RM-7 concernant la circulation et le stationnement;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal et sur le site Internet de la Ville de La Pocatière;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à La Pocatière ce 6 octobre 2025.

Élodie Freund Greffière par intérim